

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-398-1930 Divers.

n° 73-398-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 janvier 1930

Numéro JO

n° 398 du 31/01/1930

Date du numéro

31 janvier 1930

TEXTE INTÉGRAL

M. Brouillet, commis des postes et télégraphes du cadre local, est déféré devant la Commission d'enquête prévue à l'article 12 de l'arrêté du 26 avril 1928, portant réorganisation des cadres locaux européens de la Côte française des Somalis, pour s'expliquer sur des faits qui lui sont reprochés.